

**COMMUNE de  
VIENNE EN VAL**

**2026**

**Le 25 mars à 20h30**

**Compte rendu du Conseil Municipal extraordinaire**

**Tous les conseillers municipaux sont présents**

**Secrétaire de séance : Mme Julie KOUCHANE**

**- DELIBERATIONS**

**Page 2**

**Pour tous contacts : 02.38.58.81.23 ou [lemairedevienneenval@wanadoo.fr](mailto:lemairedevienneenval@wanadoo.fr)**

Une minute de silence a été faite en la mémoire de M. Marc PLUCHON ancien Maire de Vienne-en-Val récemment décédé.

## DELIBERATIONS

### ADMINISTRATION GENERALE

#### Participation à une vente aux enchères et détermination du montant plafond

Monsieur le Maire explique que l'Auberge de Vienne-en-Val, actuellement en liquidation judiciaire, met en vente aux enchères publiques le 1<sup>er</sup> avril 2026 les équipements de cuisine estimés à 3 000 €.

Dans le cas où la commune de Vienne-en-Val serait intéressée pour les acheter, Monsieur le Maire devrait participer à cette vente aux enchères.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à participer à cette vente aux enchères et de déterminer le montant plafond.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 7 voix Pour, 10 voix Contre et 2 Abstentions, n'autorise pas Monsieur le Maire à participer à la vente aux enchères en vue de l'acquisition d'équipements de cuisine.

Monsieur le Maire explique que la licence IV de l'Auberge de Vienne-en-Val est également mise en vente aux enchères publiques, valorisée entre 5 000 € et 8 000 €. Le commissaire-priseur va prendre attache auprès de la commune pour procéder à sa mise en vente.

La licence IV étant cessible et transférable, son acquisition par la commune permet d'éviter sa disparition sur le territoire et de la mettre à disposition d'un exploitant sélectionné, ce qui facilitera l'arrivée de porteurs de projets.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à participer à la vente aux enchères de la licence IV et de déterminer le montant plafond.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Autorise Monsieur le Maire à participer à la vente aux enchères de la licence IV.

Le Conseil municipal autorise, par 17 voix Pour, 1 voix Contre et 1 abstention, M le Maire à participer à la vente aux enchères de la licence IV de l'Auberge de Vienne pour un montant plafond à 30 000 €.

La séance est levée à 21 h

Fait à Vienne-en-Val, le 27 mars 2026



Le Maire,  
Postal SEMONSUT